

## Conditions générales de vente Caldic Canada Inc.

*Sauf stipulation contraire à laquelle le vendeur aura donné son accord par écrit, toute vente est assujettie aux conditions générales qui suivent.*

**1** Le vendeur garantit que les produits décrits dans les documents ci-joint sont conformes à la fiche technique définie par le vendeur pour ces produits. L'acheteur assume tout risque et toute responsabilité pouvant découler de l'utilisation ou de la manutention des produits, qu'ils soient employés seuls ou avec d'autres.

**2** Lorsqu'il accepte les produits décrits dans les documents ci-joint, l'acheteur est réputé avoir déclaré qu'il connaît bien la nature des dangers et l'utilisation des produits et de leurs contenants, et il assume toute responsabilité liée à leur possession, à leur transport, à leur manutention, à leur utilisation ou à convenance à quelque usage que ce soit.

**3** Le vendeur n'offre aucune autre garantie sur les marchandises faisant l'objet de ce contrat. Toutes les recommandations faites par le vendeur au sujet de l'usage ou de l'application de la marchandise sont censées être correctes mais aucune garantie n'est exprimée quant aux résultats à obtenir. L'usage ou l'application de la marchandise se fait au choix de l'acheteur et par voie de conséquence, de l'acquéreur subséquent, sans responsabilité de la part du vendeur.

**4** L'acheteur est réputé avoir renoncé aux réclamations relatives aux dommages et aux quantités manquantes au moment de la livraison des produits, à moins qu'elles ne soient identifiées et notées sur le connaissance du livreur pour cette livraison et envoyées au vendeur dans les quarante-huit (48) heures suivant la date de réception par l'acheteur au point prévu. Les réclamations pour défaut de qualité des produits seront considérées comme abandonnées par l'acheteur si elles ne sont pas formulées par écrit dans les trente (30) jours suivant la date de réception par l'acheteur au point prévu. Toute réclamation doit être faite par écrit et envoyée par e-mail au responsable du service à la clientèle en charge du compte client de l'acheteur aux bureaux du vendeur mentionnés dans la confirmation de commande pour cette expédition. Le montant d'une telle réclamation et la responsabilité du vendeur ne peuvent en aucun cas dépasser le prix d'achat du produit tel que mentionné sur la

facture. Les poids, dimensions et volumes du vendeur aux points d'expédition sont déterminants. En aucun cas, le vendeur ne sera responsable envers l'acheteur de la perte de bénéfices ou de dommages consécutifs. En cas de rappel potentiel, l'acheteur doit adresser toute réclamation potentielle directement au fabricant.

**5** Sauf stipulation contraire au recto du présent document, du connaissance et de la facture pour cette expédition, la propriété des produits est transférée du vendeur à l'acheteur au point d'expédition du vendeur.

**6** Les prix sont payables dans la devise indiquée dans la confirmation de la vente. Les prix sont sujets à changement sans préavis à moins d'entente spécifique. Les erreurs d'écriture sont sujettes à correction. Les augmentations de prix indépendantes de la volonté du vendeur seront facturées à l'acheteur. L'acheteur est responsable du paiement de tous les droits et taxes d'accise dus à l'importation des produits au Canada.

Si une somme due par l'acheteur en vertu d'une facture, d'une confirmation de vente, des présentes ou d'une ordonnance ou d'un jugement rendu en relation avec les présentes doit être convertie de la devise (la « première devise ») dans laquelle elle est payable ou en vertu d'une telle ordonnance ou d'un tel jugement en une autre devise (la « deuxième devise ») dans le but (i) de faire ou de déposer une réclamation ou une preuve contre l'acheteur, (ii) d'obtenir une ordonnance ou un jugement dans une cour ou un autre tribunal, ou (iii) d'exécuter une ordonnance ou un jugement rendu en relation avec les présentes, l'acheteur s'engage par les présentes à indemniser le vendeur de toute perte subie en raison d'un écart entre (a) le taux de change utilisé à cette fin pour convertir la somme en question de la première devise à la deuxième devise et (b) le ou les taux de change auxquels le vendeur peut, dans le cours normal de ses activités, acheter la première devise avec la deuxième devise à la réception d'un montant qui lui est versé en règlement, en tout ou en partie, d'une telle ordonnance, d'un tel jugement, d'une telle réclamation ou d'une telle preuve. Tout montant dû par l'acheteur en vertu de la présente clause est dû en tant que dette distincte et

n'est pas affecté par l'obtention d'un jugement pour toute autre somme due en vertu ou à l'égard des présentes.

**7** Un intérêt de 2 % par mois (26.82 % par année) est perçu sur tout arriéré de paiement à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement intégral, avec intérêt sur l'intérêt impayé, capitalisé mensuellement, avant et après jugement au même taux.

**8** Au prix précisé dans les présentes par le vendeur peuvent venir s'ajouter toutes taxes applicables, telles la taxe de vente, la taxe des usagers, les taxes professionnelles de détaillants, la taxe sur les recettes brutes, etc.

**9** Les contenants consignés demeurent la propriété du vendeur et l'acheteur ne peut les utiliser à des fins autres que le stockage des produits livrés dans ceux-ci par le vendeur. L'acheteur s'engage à retourner promptement au vendeur lesdits contenants une fois qu'ils sont vides, à l'emplacement spécifié dans la confirmation de vente.

**10** En contrepartie des contenants, l'acheteur convient de verser au vendeur la consigne que celle-ci aura fixée et ce, au moment de payer les produits livrés dans ces contenants. La consigne est remboursée à l'acheteur au retour des contenants pourvu que ceux-ci soient en bon état dans trente (30) jours. L'acheteur s'engage à détruire en bonne et due forme tout contenant non consigné.

**11** Toute vente est faite sous la réserve que l'acheteur maintienne aux yeux du vendeur, une cote de crédit satisfaisante.

**12** Force majeure - toute expédition est faite sous réserve de grèves, de mesures des autorités gouvernementales, de cas de force majeure ou d'autres causes qui sont indépendantes de la volonté du vendeur. Toute quantité de marchandise tombant sous l'une de ces causes peut être rayée du contrat sans obligation et sans influencer sur le reste du contrat. Au cours de pénuries attribuables à des telles causes, le vendeur peut décider d'une répartition de la marchandise, tant à son usage qu'à celui de ses clients à sa bonne volonté.

**13** Les présentes ne sont ni cessibles ni négociables par l'acheteur sans le consentement écrit du vendeur.

**14** Lorsque le vendeur accepte d'intervenir dans un cas d'urgence mettant en cause des produits qu'il a vendu à

l'acheteur et que sur le plan juridique, il appartient à l'acheteur désoccuper de l'urgence, celui-ci convient d'accepter les mesures prises par le vendeur, ses filiales, ses sociétés associées, ses employés, ses dirigeants et ses mandataires et de les dégager de toute responsabilité à l'égard des pertes, dommages, blessures, obligations, actions, réclamations et poursuites résultant des mesures d'urgence ainsi prises, sauf si les réclamations résultent d'une inconduite délibérée ou d'une faute lourde de leur part.

**15** Si le vendeur passe outre à un quelconque défaut d'exécution ou s'il néglige de faire observer les conditions présentes, cette non ou négligence ne modifie, ne limite et n'annule en rien le droit que le vendeur pourrait exercer ultérieurement pour faire valoir et exiger la stricte observance de toutes les conditions de présentes. L'acheteur doit se conformer à toutes les règles et réglementations applicables aux produits, y compris, mais sans s'y limiter, à toutes les réglementations applicables en matière de confidentialité des données, de lutte contre la corruption, d'antitrust ou d'anticoncurrence, de contrôles/sanctions à l'exportation et/ou de réglementations environnementales applicables à l'acheteur.

**16** Le vendeur recueille et traite les renseignements à caractère privés et les données de l'entreprise qu'il reçoit de l'acheteur pour les fins de la conclusion des transactions, de la gestion des clients, des achats, des ventes et/ou du marketing. Ces données sont gérées et utilisées comme indiqué dans notre politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : <https://www.caldic.com/fr-ca/privacy-statement-and-disclaimer>. Ces données peuvent être exportées du Canada et partagées avec d'autres entités corporatives de Caldic et leurs agents respectifs vous fournissant des services et être soumises à l'inspection de gouvernements étrangers et de leurs agences. Les motifs juridiques sont la conclusion des transactions, le respect des obligations légales et réglementaires et/ou le respect de l'intérêt légitime. Les renseignements à caractère privés ne sont transmis aux sous-traitants, destinataires et/ou tiers que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre des finalités précitées.

**17** En cas d'interprétation de la traduction, la version française des présentes prévaudra au Québec et la version anglaise des présentes prévaudra dans le reste du Canada.